



Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le sept juin, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Environnement

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Christian ASSAF, Geniès BALAZUN, Mathilde BORNE, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Stéphane CHAMPAY, Bernadette CONTE-ARRANZ, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Hind EMAD, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Frédéric LAFFORGUE, Max LEVITA, Eliane LLORET, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Véronique NEGRET, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Joël RAYMOND, René REVOL, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle TOUZARD, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI. Paloma PERVENT, suppléante de Roger CAIZERGUES .

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Tasnime AKBARALY, Mohed ALTRAD, William ARS, Michel ASLANIAN, Jean-François AUDRIN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Michelle CASSAR, Roger-Yannick CHARTIER, Maryse FAYE, Mylène FOURCADE, Laurent JAOU, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Marie MASSART, Patricia MIRALLES, Julien MIRO, Arnaud MOYNIER, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine P ARPILLON, Céline PINTARD, Manu REYNAUD, Anne RIMBERT, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI, Joël VERA, Patricia WEBER.

Absent(es) / Excusé(es) :

Florence AUBY, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Abdi EL KANDOUSSI, Jean-Noël FOURCADE, Stéphanie JANNIN, Lionel LOPEZ, Jean-Luc MEISSONNIER, Cyril MEUNIER, Séverine MONIN, Philippe SAUREL

Environnement - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de valorisation des déchets - Rapport annuel du délégataire de service public de l'usine de méthanisation AMETYST - Exercice 2020 - Approbation

Monsieur François VASQUEZ, Vice-Président, rapporte :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément aux dispositions de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Il retrace les faits marquants de l'action de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et en donne les principaux indicateurs techniques et financiers. Le rapport et l'avis de l'Assemblée seront mis à disposition du public dans les conditions prévues aux articles L. 1411-13 et L. 2224-17-1 du CGCT.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégataire produit avant le 1^{er} juin de chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit donner lieu à une analyse.

A cet effet, le rapport du délégataire de la DSP relative à l'exploitation de l'usine de méthanisation AMETYST portant sur l'année 2020 a été réceptionné conformément aux dispositions contractuelles. Après analyse, des pièces complémentaires ont été demandées au délégataire. Ce rapport fera l'objet :

- D'une communication ultérieure au Conseil de Métropole par délibération au terme de son analyse détaillée ;
- D'une présentation et d'un examen en Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- D'une présentation et d'un examen en Commission de Contrôle des Comptes.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

La fermeture fin 2019 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Castries a modifié de façon significative l'économie de la filière de traitement des déchets de la Métropole, générant dès 2020 une augmentation des dépenses de 10,5 M€. Une réflexion sur l'évolution à terme de la filière a été engagée au sein de la Direction Propreté et Valorisation des Déchets (DPVD) au cours de l'année 2019 et du 1^{er} semestre 2020, prenant notamment en compte les prochaines échéances des plus importants contrats :

- Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} janvier 2023 ;
- Le renouvellement de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de méthanisation AMETYST au 1^{er} janvier 2025.

Complémentairement, les évolutions réglementaires de ces dernières années et plus récemment l'adoption de la Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire conduisent Montpellier Méditerranée Métropole à devoir définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.

Sans attendre ces constats, le nouvel exécutif avait élaboré un programme ambitieux basé sur des objectifs d'évolution de la stratégie en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet ». Concrètement l'ambition est de réduire de 40 % à l'horizon de 3 ans le tonnage de déchets ménagers entrants sur l'unité AMETYST.

L'atteinte de cet objectif très ambitieux, qui va bien au-delà des objectifs réglementaires, passera nécessairement par :

- La prévention pour éviter la production de déchets ;
- Le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR.

Pour rendre ces leviers d'action opérants, il est prévu la mise en œuvre de la tarification incitative d'ici la mi-mandat. Cette stratégie doit permettre à moyen terme de maîtriser financièrement l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport liés au « tourisme des déchets » et les coûts de traitement qui sont aujourd'hui très inflationnistes du fait de la progression de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dans les prochaines années.

Plusieurs missions ont ainsi été lancées fin 2020 pour définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie :

- Définition du nouveau Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, avec l'objectif de son adoption à la rentrée 2021 ;
- Définition du schéma directeur de valorisation des biodéchets, dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, dont Montpellier Méditerranée Métropole a été déclarée lauréate, et dont les conclusions sont attendues au début de l'été 2021 ;
- Définition de la stratégie pour le déploiement de la tarification incitative, dont les conclusions sont également attendues à la mi-2021 ;
- Définition des niveaux de service et mode de gestion de la collecte, intégrant les conclusions de ces précédentes missions, en vue du lancement des consultations d'entreprises pour le renouvellement des contrats qui arriveront à échéance fin 2022.

La priorité de la nouvelle stratégie de Montpellier Méditerranée Métropole d'un objectif « zéro déchet » consiste en la valorisation des biodéchets et particulièrement l'accompagnement au compostage. Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi présenté dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » évoqué plus haut, les importants moyens déployés sur 3 ans pour la mise en œuvre de cette ambition concernant l'installation de 10 000 composteurs individuels, 700 composteurs de pied d'immeuble et 200 composteurs de quartier, et de nouvelles plateformes de compostage de proximité. Complémentairement, la transition de l'unité AMETYST dont les conditions d'exploitation ont d'ores déjà évolué s'inscrit donc désormais en synergie avec cette démarche d'excellence des composts.

La première phase de mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est prévue dès 2021 sur une zone pilote composée de 10 communes de l'ouest du territoire (Grabels, Saint Georges d'Orques, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Lavérune, Saussan, Courmonterral, Cournonsec, Fabrègues, Villeneuve-lès-Maguelone) représentant majoritairement l'habitat pavillonnaire et des centres anciens (zone de la régie de collecte) et du quartier des Grisettes à Montpellier représentant l'habitat collectif.

A ce titre sont prévus le déploiement le plus large des composteurs individuels et composteurs collectifs (en pied d'immeubles et en établissements) ainsi que de composteurs de quartier (chacun composé d'au moins 5 modules de 800 litres). Des référents compostages seront désignés et formés dans les communes. Complémentairement seront installés des abris à bacs pour l'apport volontaire de biodéchets.

La communication et la sensibilisation relatives au déploiement de cette zone pilote prendront de multiples formes, en partenariat avec les communes.

Il est ainsi prévu de détourner à terme plus de 8 000 tonnes par an d'OMR en favorisant en priorité le traitement des biodéchets en proximité de leur zone de production.

La continuité du service pendant l'épisode de Covid-19

Le service public de gestion des déchets ménagers constitue un des piliers de l'hygiène et de la salubrité publique. Le maintien de sa capacité à garantir les niveaux de service nominaux a été la préoccupation permanente de la Direction de la Propreté et Valorisation des Déchets. Les services de collecte et traitement des déchets ménagers n'ont ainsi jamais été interrompus.

S'agissant du service des déchèteries, après avoir été fermées au début du confinement, les 20 déchèteries de la Métropole ont progressivement été ré-ouvertes sur rendez-vous, puis avec levée des rendez-vous à la fin du confinement. Au second confinement d'octobre 2020, l'ensemble des services, compris les déchèteries a été maintenu à son niveau de service nominal, sans aucune interruption.

Concernant la prévention des déchets

La loi Transition Energétique pour le Croissance Verte d'août 2015 porte à -10 % l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette ambition a été portée à -15 % à l'échéance 2025 pour la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020.

L'objectif 2020 avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes. Il s'est vu consolidé une nouvelle fois en 2020

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé les réflexions dans le cadre de la loi « Agec » qui dispose que « les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés et ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ».

Parmi les actions ayant contribué à ce résultat en 2020 l'on peut citer en particulier :

- 20 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques ;
- 2 200 composteurs individuels distribués et 63 sites collectifs (résidences, établissements d'enseignement, sites de bureaux) équipés gratuitement. 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Par ailleurs, la Métropole s'est rapprochée des Conseils de quartier et des associations locales pour mettre en place et co-gérer des composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 5 nouveaux sites ont ainsi été installés en 2020 ;
- La promotion du réemploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier) ;
- À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 21 au 29 novembre, et dans le cadre de sa politique zéro déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir :
 - ✓ 36 animations scolaires sur le compostage et la réduction des déchets assurés par l'association APIEU dans des écoles de tout le territoire ;
 - ✓ 25 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit d'Emmaüs ;
 - ✓ Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit zéro déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier ;
 - ✓ Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire.
- À l'occasion de la semaine nationale de sensibilisation des commerçants au zéro déchets, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu un dispositif incitant commerçants et clients à utiliser des emballages réutilisables. Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'association Montpellier Zéro Déchet, a ainsi mis à disposition des habitants un macaron autocollant à distribuer dans les commerces alimentaires de proximité afin de réduire les déchets liés aux emballages. Les habitants de la Métropole peuvent récupérer gratuitement des macarons autocollants dans les 31 guichets uniques de la Métropole puis peuvent les proposer à leurs commerçants, pour qu'ils soient affichés dans une zone bien visible dans leur boutique. Les commerçants qui affichent le macaron, manifestent ainsi leur soutien, et acceptent les contenants propres et secs de leurs clients (sac à vrac, sac à pain, bocaux, tasse à café...) ;
- La Métropole a enfin renouvelé pour 3 années supplémentaires la convention conclue avec ACM Habitat, finançant notamment deux postes d'éco-messagers au sein de l'office public de manière à sensibiliser les résidents au tri, mais aussi à la réduction des déchets et à la propreté.

Enfin, tel que déjà mentionné, le lancement du 2^{ème} Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés a été mis en chantier fin 2020 en vue de son approbation par le Conseil de Métropole à la rentrée 2021 afin d'atteindre les nouvelles ambitions réglementaires.

Concernant la collecte et le tri des déchets

L'effort a ainsi principalement porté en 2020 sur la simplification des consignes de tri. En juillet 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a fait partie des 31 collectivités sélectionnées dans le cadre du Plan de performance des territoires de Citeo. La modernisation du centre de tri a rendu obsolètes les collectes sélectives du papier, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange. Ainsi, la collecte des papiers a été interrompue, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

L'ensemble des habitants a ainsi bénéficié en 2020 avec la remise en service du centre de tri Demeter modernisé, de la simplification du geste de tri à l'ensemble des emballages plastiques et petits aciers et aluminium.

Pour accompagner l'augmentation des volumes de tri, les volumes de bacs jaunes ont été augmentés à la demande des particuliers et les autocollants sur les nouvelles consignes de tri distribués dans toutes les boîtes à lettres des habitants détenteurs de bac individuel.

Enfin, 138 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants réparties comme suit :

- 40 colonnes enterrées (13 verre, 19 Tri Sélectif, 8 Ordures Ménagères) ;
- 98 colonnes aériennes (42 verre, 38 Tri Sélectif, 18 Ordures Ménagères)

Concernant le traitement et la valorisation des déchets

L'unité de méthanisation AMETYST

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de l'usine AMETYST a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 décembre 2024. La société éponyme AMETYST assure l'exploitation de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés (OMR) et des biodéchets collectés en porte-à-porte de la Métropole, par méthanisation avec valorisation organique et énergétique.

AMETYST a traité en 2020 la totalité des 126 862 tonnes de déchets résiduels (125 109 tonnes) et bio déchets (1 753 tonnes) collectés sur le territoire de la Métropole, tonnage resté stable par rapport à 2019 (en très légère augmentation de 0,2 %) après une diminution de 2,4 % en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, (à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal).

L'unité AMETYST a également accueilli 6 321 tonnes de déchets tiers, en forte baisse par rapport à 2019 du fait de l'interruption des apports en provenance de l'unité Néoval de Salindres.

Le procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 33 197 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 172 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées. La production d'énergie s'est établie à 34 358 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch (36 791 en 2019). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST.

Il convient de noter que dans le cadre des travaux relatifs au décret dit « socle commun des Matières Fertilisantes et Supports de Culture (MFSC) - critères de qualité agronomique et d'innocuité selon les conditions d'usage pour les matières fertilisantes et les supports de culture », une étude d'impact a été menée fin 2020 par la Direction Générale de l'Alimentation (DG..) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de lister et de quantifier les changements que pourraient induire la nouvelle réglementation sur la mise en marché et l'utilisation des MFSC ainsi que les impacts économiques sur les filières.

En l'état les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité AMETYST et obligerait à leur stockage en ISDnD, d'autant que la date d'application envisagée (mi-2022) ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

L'installation de pré-traitement des effluents, opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique, fonctionne également conformément aux performances contractuelles. Par ailleurs, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation débuté mi-2019 ont été achevés fin 2020.

En ce qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'installation, celui-ci fait l'objet d'un contrôle technique et financier, effectué par un groupement de sociétés spécialisées, désignées par la Métropole. Le contrôle technique porte sur les performances de l'usine, la bonne réalisation de l'entretien et de la maintenance, ainsi que l'enveloppe de travaux d'amélioration dus annuellement par l'exploitant. Des visites semestrielles du site ont lieu à cet effet.

Concernant la qualité de service public, on peut rappeler qu'en 2019, AMETYST a mis en place et obtenu conformément à son engagement contractuel, la certification énergétique ISO 50 001, qui a favorisé l'optimisation de la consommation électrique. Les eaux usées industrielles brutes sont quant à elles partiellement reprises dans le process, limitant ainsi la consommation d'eau. Leur surplus est envoyé vers la station interne de pré-traitement construite en 2016 dans le cadre du contrat de DSP. Les eaux pré-traitées sont ensuite envoyées vers le réseau collectif d'eaux usées, pour traitement final à la station d'épuration MAERA. Les trois biofiltres destinés au traitement de l'air présentent un bon rendement épuratoire, les valeurs limites de rejet sont parfois en très léger dépassement, mais la trace olfactive est en très nette diminution comme l'attestent les riverains régulièrement rencontrés dans le cadre du comité de suivi.

Le rapport annuel du délégataire sur les comptes de la délégation de service public gérée par la société dédiée AMETYST (délégataire Novergie – filiale de SUEZ), montre en 2020 une forte amélioration du résultat net comptable, excédentaire à hauteur de 1 175 161 €.

Ce rapport transmis conformément à l'article 65 du contrat de DSP nécessitera un examen approfondi en Commission de Contrôle des Comptes (CCC) et en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Métropole. Dans l'attente de ce temps d'analyse et de ces consultations, il ressort les premiers éléments suivants qui peuvent être retranscrits dans le présent Rapport sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers et assimilés, sous réserve des conclusions du rapport du CAC sur les comptes annuels 2020 en attente de transmission à ce jour.

L'ensemble des produits d'exploitation s'élève à 19 573 K€ en hausse de 1 % par rapport à 2019, dont 17,7 M€ pour le chiffre d'affaires qui apparaît quant à lui en baisse de -441 K€.

Les recettes issues du traitement des déchets s'élèvent à 13,1 M€ (soit 2/3 des produits) ; elles s'affichent en hausse de +703 K€ soit +5,6 % par rapport à 2019. Elle se composent notamment conformément à l'application de l'Avenant 2 de la nouvelle « redevance transport » d'un montant de 2 M€, et la suppression consécutive de la redevance « refus » initiale.

L'avenant 2 prévoit ainsi entre autres, suite à la fermeture de l'ISDnD de Castries depuis la fin de l'année 2019, deux modifications contractuelles importantes pour prendre en compte l'éloignement des exutoires pour les refus produits par AMETYST :

- La modification de la « Redevance FTransport », le transport étant confié aux risques et périls d'AMETYST afin de gérer à flux tendu. Pour se faire la rémunération initialement forfaitaire est remplacée par une nouvelle redevance prenant en compte les distances de transport vers de nouvelles installations de traitement des déchets ;
- La disparition consécutive de la redevance « Rrefus » destinée à rémunérer AMETYST pour le transport et le traitement des refus produits par les déchets de Montpellier Méditerranée Métropole, excédentaires à la capacité de 64 150 tonnes maîtrisée par la Métropole ou que cette dernière n'aurait pas été en capacité de traiter.

Quatre principaux postes expliquent la baisse du chiffres d'affaires général :

- Le traitement des biodéchets tiers à hauteur de 550 K€, en forte baisse de -545 K€, notamment liée à la baisse du volume des Biodéchets Tiers ;
- Les recettes de valorisation énergétique s'élevant à près de 3,6 M€ diminuent de -389 K€ par rapport à 2019 soit -10 %, en lien notamment avec la baisse du volume vendu ;
- Les recettes issues de la valorisation matière ferreux et non ferreux diminuent de -96 K€, du fait de l'effondrement des cours des matières à recycler ;

- Enfin, les recettes issues du compost diminuent de -73 K€, la valorisation s'élevant à 19 K€ en 2020.

Concernant les charges d'exploitation, elles s'élèvent à 18 350 K€ en baisse de - 6% par rapport à 2019. Les charges fixes sont de 7 830 K€ en 2020, en légère baisse de -1%, et s'élevaient à 7 892 K€ en 2019 et à 7 682 K€ en 2018. Les coûts d'évacuation de refus s'affichent significativement plus bas qu'en 2019, soit 4 292 K€ (contre 4 666 K€ en 2019).

L'entretien et le renouvellement a représenté 2,7 M€ sur l'année, dont 1,7 M€ au titre du GER contractuel. En 2020, la masse salariale qui s'élève à 2,7 M€ s'affiche légèrement inférieure aux exercices précédents (-223 K€ soit -8 %), et représente 17 % des charges. A l'inverse, les charges liées au personnel intérimaire augmentent de +226 K€ soit +23 %, notamment du fait du renfort de personnel en période de crise sanitaire. Le premier confinement national du 17 mars au 11 mai 2020 aura nécessité l'application pour la première fois du Plan de Continuité d'Activité. Il a mobilisé un effectif et son encadrement opérationnel pour assurer la continuité du service public de la réception des déchets et maintenir un haut niveau de sécurité sur l'IPCE.

Les achats de fournitures d'entretien non stockables et d'électricité ont fortement progressé d'un montant de 3,4 M€ contre 2 M€ en 2019. Le délégataire bénéficie des installations et de la capacité résiduelle de l'usine pour traiter les déchets tiers. Le délégataire verse à la Métropole une participation pour l'utilisation de l'usine au traitement des déchets tiers. En 2020, le montant s'est élevé à 126 176 € (pour 92 K€ en 2019).

La fermeture des déchetteries durant le confinement a provoqué une pénurie de la ressource en déchets verts. L'ajout de déchets verts étant indispensable dans la phase finale du process pour la fabrication d'un compost de qualité (hygiénisation des boues de digestion, capacité à la structuration), AMETYST a fait appel à des stocks de déchets verts sur l'ensemble du territoire régional pour pallier cette difficulté d'approvisionnement.

Le délégataire a réalisé des investissements à hauteur de 12 M€ au 31 décembre 2019 depuis le début du contrat, pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2020 de 5,7 M€. Seuls des travaux relatifs à un automate de sécurité ont été réalisés sur l'exercice 2020 pour une valeur de 40 K€.

Dans la part de résultat net à hauteur de 1 175 K€, le résultat d'exploitation s'affiche donc à hauteur de 1 222 K€. Le résultat financier s'affiche à hauteur de -90 K€ et le résultat exceptionnel à hauteur de 96 K€. Le résultat net comptable comprend également de l'impôt sur les sociétés et une participation et intéressement des salariés pour un montant global de 54 K€.

La succession des exercices négatifs ayant entraîné des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, la recapitalisation de la société a été entérinée en 2020 conformément aux dispositions du Code de commerce. Ce point sera à confirmer avec le délégataire.

Le montant des capitaux propres au 31/12/2020 s'élève à 2 504 523,76 €.

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mise en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueillait les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst. Au 30 novembre 2019, date de fin d'exploitation de l'installation, les apports sur l'installation se sont ainsi élevés à 69 027 tonnes, pour atteindre un tonnage total de 414 881 tonnes, conforme au tonnage autorisé de 415 000 tonnes.

L'année 2020 a été consacré à l'instruction du dossier de cessation d'activité en vue de la réalisation des travaux de couverture définitive du site en 2021.

L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres.

Au terme des études menées en 2013, il a été décidé de procéder à l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, permettant ainsi de limiter les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

Après l'attribution fin 2017 du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process, puis la délivrance du permis de construire le 25 octobre 2018, et de l'autorisation d'exploiter le 26 décembre 2018, les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri.

La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020 conformément au planning prévisionnel, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. Les essais de vérification de performances initialement programmés au printemps 2020 ont dû être reprogrammés à l'automne du fait de l'épidémie de Covid-19 et la réception des installations a été prononcée fin 2020, engageant le contrat d'exploitation pour une durée de six ans.

L'extension des consignes de tri a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables. 25 196 tonnes ont ainsi été admises sur le centre de tri DEMETER en 2020, dont 107 tonnes en décembre 2020 en provenance du Syndicat Centre Hérault au titre de la convention conclue pour le tri des déchets du syndicat. Il convient toutefois de noter que l'extension des consignes de tri s'est accompagnée sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national d'une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établissent désormais autour de 30 % en lieu et place des 25 % constatés avant modification des consignes. Des actions de communication et sensibilisation correctrices seront menées en 2021.

La valorisation des déchets végétaux

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plate-forme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie: en 2020 elle a traité 17 891 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire communautaire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore aux stations d'épuration des eaux usées de Baillargues et Fabrègues pour servir à la fabrication de composts de boues.

6 594 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service passé avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

L'unité de valorisation énergétique Ocréal

Le marché conclu avec la société OCREAL et les obligations relatives à la délégation de service public transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » sont arrivés à échéance au 30 juin 2019. Dans le cadre des contrats conclus pour l'élimination des refus des installations de traitement et des déchets ultimes de la Métropole, l'unité OCREAL est intégrée dans le panel des installations d'accueil.

Actions de communication

Une grande campagne pluri annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et s'est poursuivie en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel. Simultanément, l'accent a été mis en 2020 sur la participation des habitants aux différentes actions de prévention des déchets et de propreté urbaine au travers notamment des opérations de nettoyage citoyens, de la distribution de cendriers de poche, de l'installation des composteurs de quartiers et de l'animation du « grand jeu de la propreté » dans les classes des écoles primaires.

Ainsi, les agents de proximité et les messagers de la prévention et du tri ont joué un rôle central dans le dispositif de sensibilisation : ils ont porté les messages du tri et de la prévention des déchets sur de nombreuses manifestations.

Ils ont par ailleurs accompagné 63 opérations de collecte mobile tout au long de l'année 2020 (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) et contribué activement à la réussite du démarrage des composteurs collectifs. La seconde phase (début 2020) de la mise en place de l'extension des consignes de tri a enfin été l'occasion d'une grande campagne de communication. En 2020, les messages et supports d'information sur les nouvelles consignes de tri ont été largement diffusés (dans les boîtes à lettres, dans les locaux poubelles, sur les bacs).

Information et prise en charge des demandes des usagers

Un numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes. Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2020, 52 697 appels ont été servis par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet "e-service" vient compléter les services au citoyen et près de 35 204 formulaires ont été enregistrés en 2020, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc 87 901 demandes qui ont été traitées par les services au titre de la gestion des déchets et de la propreté.

Par ailleurs, s'agissant du service des déchèteries, après avoir été fermées au début du premier confinement 2020, les 20 déchèteries de la Métropole ont progressivement été ré-ouvertes sur rendez-vous. Ce numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 a ainsi permis aux usagers d'obtenir un rendez-vous pour s'y rendre. A ce titre, 19 715 appels ont été reçus ainsi que 2 390 formulaires internet traités.

En terme de bilan quantitatif d'activité, les éléments à retenir sont les suivants :

Ordures Ménagères et Assimilées	Tonnages collectés 2020
Collecte de déchets résiduels en porte à porte (Bacs gris)	129 044
Collectes sélectives en porte à porte (hors encombrants): Bacs jaunes et orange + collectes spécifiques (emballages légers, verre, cartons)	28 551
Collectes sélectives en apport volontaire (Verre)	11279

Dépôts en déchèteries et autres encombrants	Tonnages collectés 2020
Déchèteries	68 205
Encombrants collectés en porte à porte	9 179

Soit un total de 246 258 tonnes collectées en 2020, soit 521 kg par habitant, ratio en diminution sensible par rapport à 2019 (540 kg/hab), en raison principalement d'une diminution des OMR collectés en porte à porte et des dépôts de déchets végétaux en déchèteries. Outre les effets liés à l'épidémie de Covid-19, cette amélioration du bilan déchets est à mettre sur le compte des premiers effets de la politique de développement du compostage collectif, d'une population chaque année un peu plus sensibilisée à la réduction des déchets, mais aussi du facteur climatique (en ce qui concerne la baisse de la production de déchets verts).

Les principales données financières :

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2020 s'élève, hors amortissement, à 12 083 214 € TTC et celui des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnels et frais de structure, à 77 951 963 € TTC.

Les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-dessous :

Concernant la prévention et la collecte des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrats de prestations de collecte: 23,83 M€ TTC
- Contrat de gestion des Points Propreté (déchèteries) : 5,19 M€ TTC
- Contrat de maintenance des bacs de pré-collecte : 0,93 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Achat et entretien de matériels de pré-collecte et de tri : 1,57 M€ TTC

Concernant le tri, le traitement et la valorisation des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrat de DSP de l'unité de méthanisation AMETYST : 14,88 M€ TTC
- Contrats de transferts et traitement de déchets ultimes : 15,69 M€ TTC
- Contrat d'exploitation du centre de tri Demeter : 6,23 M€ TTC
- Contrat d'exploitation de l'ISDND : 0,46 M€ TTC
- Tri des encombrants et valorisation des déchets de bois : 2,93 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND : 1,07 M€ TTC
- Travaux sur le centre de tri Demeter : 5,28 M€ TTC

En matière de recettes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25 % est constant depuis 2009, a généré 76,24 M€ de recettes. Les collectes sélectives ont généré environ 6,31 M€ de recettes, dont 5,05 M€ de soutiens des éco organismes intervenant dans le cadre des filières REP et 1,26 M€ provenant de la vente des matériaux recyclables et droits d'entrée à la plate-forme de Grammont. La redevance spéciale a représenté une recette de 3,43 M€ en 2020.

Les diverses recettes de gestion courante ont généré 1,52 M€.

L'ensemble de ces éléments a été présentée à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 26 mai 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;
- D'autoriser sa diffusion aux 31 communes membres ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 81 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 18/06/21

Pour extrait conforme,

Monsieur Le Président

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 18 juin 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20210607-158777-AR-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 18/06/21

Liste des annexes transmises en préfecture:

- 2021_3M_rpqs_dechets_exercice2020_BD_pages.pdf

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.